



LA LETTRE NATURA 2000

Vallée de l'Aveyron

N°1 mars 2019



Natura 2000 : un réseau européen pour sauvegarder la biodiversité

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de préservation de la biodiversité de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 758 sites.

La constitution de ce réseau repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes :

- la Directive « Oiseaux » (2009) qui vise la conservation des espèces d'oiseaux sauvages vivant en Europe via la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS),
- la Directive « Habitat » (1992) ayant pour but la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Aveyron »

Le site concerne la moyenne et basse vallée de l'Aveyron. Il se limite au **lit mineur de la rivière Aveyron** en aval du lieu-dit « le Moulin » (commune de Belcastel) jusqu'à la confluence avec la rivière Tarn (commune de Lafrançaise). La longueur de l'Aveyron comprise dans le site est de **182 km** pour une superficie de **705 ha**. Il porte sur **3 départements** de la région Midi-Pyrénées : l'Aveyron, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. **40 communes** sont concernées (15 en Aveyron, 5 dans le Tarn et 20 dans le Tarn-et-Garonne).

Il a été classé pour la présence de plusieurs espèces dites « d'intérêt communautaire » : 19 espèces animales (insectes (2), mammifère (1), chauves-souris (9), libellules (3), poissons (4)) ainsi que 9 habitats d'intérêt communautaire.



Espèces et habitats fragiles du site : comment les préserver ?

Cordulie splendide © D. Alquier



Les libellules

Les libellules sont les hôtes favoris de nos rivières, mares ou autres zones humides. Les larves se développent dans l'eau, tandis que les adultes chassent les petits insectes au-dessus des étendues d'eau. Sur le site, 3 libellules présentant un fort enjeu (**Gomphe de Graslin**, **Cordulie splendide**, **Cordulie à corps fin**) peuvent pâtir de la dégradation de la qualité du cours d'eau, de la modification du profil des berges et de la végétation ainsi que de la surfréquentation en période estivale. La restauration de la ripisylve (haie bordant la rivière), la sensibilisation des riverains et des usagers de la rivière et la prise en compte de ces espèces dans les projets de travaux en rivière sont autant d'actions qui peuvent garantir la survie de ces espèces sur la rivière Aveyron.

Gomphe de Graslin © D. Alquier



Les chauves-souris

Bien qu'elles volent, les chauves-souris ne sont pas des oiseaux mais bien des mammifères ! Les femelles allaitent leur unique petit de l'année. Leurs mœurs nocturnes en ont fait des animaux mal connus et souvent mal aimés.

Sur le site, plusieurs colonies sont connues à proximité immédiate de la rivière. Les espèces les plus fragiles sont **le Minioptère de Schreibers**, **le Rhinolophe euryale**, **la Barbastelle d'Europe**, **le Grand murin**, **le Petit murin** et **le Murin de Beschtein**.

Pour assurer leur maintien et leur préservation, plusieurs actions peuvent leur être bénéfiques : assurer la conservation et la tranquillité de leurs gîtes (grottes, vieilles granges, ponts, etc.) pendant les périodes clés de leur cycle (l'hiver pendant l'hibernation et l'été pendant l'élevage des jeunes), favoriser les vieux arbres à cavités et les haies.

Ouvrage sur le site © L. Campourcy



Chabot © M. Guilmet

Les poissons

Parmi les espèces du site, le **Toxostome** se répartit sur la partie aval du site, quasiment sur l'intégralité du linéaire entre Laguépie et Ar dus. La **Vandoise** est aussi présente sur cette portion du cours d'eau, mais ne semble pas descendre plus bas que Bioule. L'étude du **Chabot** est en cours sur la partie amont du site, mais les premiers résultats indiquent une certaine rareté de l'espèce.

Plusieurs éléments peuvent entraver le bon déroulement du cycle biologique de ces poissons : le recalibrage et curage de la rivière, la présence de seuils ou de barrages qui vont limiter leurs déplacements, les extractions de granulats, les pollutions, les variations de niveau d'eau....

L'amélioration de la franchissabilité des ouvrages reste un des impératifs à la survie de ces poissons.

Grand rhinolophe © L. Campourcy



Minioptère de Schreibers © L. Campourcy

Les habitats

Les forêts alluviales à Aulne et Frêne – code Natura 2000 91E0

Cet habitat rare sur le site, est jugé en mauvais état de conservation. L'eutrophisation des eaux, les plantations de peupliers, l'entretien mécanique des berges et la prolifération de plantes exotiques envahissantes sont autant de menaces pour cet habitat. Les préconisations de gestion conservatoire mettent en avant principalement la limitation des plantations de peupliers et l'enrésinement à proximité des cours d'eau ainsi que la mise en place de bonnes pratiques de gestion forestière durable.



© A. Muller

La végétation immergée des rivières – code Natura 2000 3260



Herbier à ranunculus fluitans © CBNPMP/F. Prud'homme

Ces herbiers aquatiques peuvent être menacés par la pollution des eaux, l'arrachage et le faucardage, des débits insuffisants qui entraînent leur assèchement. Des actions de plantations de haies avec des essences locales en bordure de cours d'eau, d'amélioration des conditions d'écoulement et de mise en place de bonne pratique de gestion sont autant de solutions qui permettent de préserver cet habitat.

Des supports de communication à votre disposition

Afin de sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité de la rivière Aveyron, un poster et une plaquette pédagogique ont été créés.

Vous êtes une mairie, un office de tourisme, une école, un professionnel d'une structure d'activités de tourisme et loisirs, un particulier ?

Contactez-nous pour que nous vous envoyions des exemplaires gratuitement.

Un site internet a également été créé où vous pouvez trouver de nombreuses informations :

<http://5vallees.n2000.fr/> - rubrique « Aveyron »



L'évaluation des incidences : concilier activités, projets de développement et enjeux écologiques

L'évaluation des incidences permet de prendre en compte les enjeux liés à Natura 2000 lorsqu'un projet est développé sur le territoire par un porteur de projet, public comme privé. Ce projet peut prendre la forme d'une intervention sur un espace naturel, d'une manifestation sportive ou culturelle et peut être situé à l'intérieur du périmètre ou à proximité du site Natura 2000.

Compolibat ©Leslie Campourcy



Mon projet est-il concerné ?

La loi du 9 avril 2010, complétée par un arrêté préfectoral, présente les projets, aménagements, documents de planification ou manifestations qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidence. Il existe donc une liste nationale et une liste départementale des projets soumis à évaluation des incidences. La consultation de ces listes permet de savoir si le projet envisagé est concerné.



En quoi consiste une étude d'incidence ?

Cette évaluation peut prendre la forme d'un formulaire simplifié qui a pour double objectif de décrire le projet et de montrer que les enjeux du site Natura 2000 ont bien été pris en compte et ne sont pas impactés. Il permet ainsi à l'administration de mieux comprendre le projet et de pouvoir donner un avis sur celui-ci en connaissance de cause.

Canô-kayak ©Fédération canoë kayak 82

Le rôle de l'animateur Natura 2000 ?

Il est essentiel d'établir un contact entre le porteur de projet et l'animateur en amont de la réalisation du projet pour prendre en compte les enjeux écologiques dans les phases initiales de sa conception. L'animateur Natura 2000 ne rédige pas l'évaluation d'incidences, mais éclaire le porteur du projet sur la présence avérée ou potentielle de milieux naturels et d'une faune ou d'une flore d'intérêt européen. Il lui décrit les sensibilités de ces derniers et les précautions qu'il est utile de prendre à leur égard, au regard de la nature et de la localisation du projet. L'animateur a donc uniquement un rôle de conseil auprès du porteur de projet et il ne formule pas d'avis sur le projet, il s'agit là du rôle des services instructeurs.

Pour tout renseignement concernant ce site Natura 2000

Structure animatrice : LPO Aveyron - 10 rue des coquelicots -12850 ONET LE CHÂTEAU

05 65 42 94 48 - aveyron@lpo.fr - <https://aveyron.lpo.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AVEYRON

